

La loi doit viser au bien commun et non revêtir un aspect purement pratique. Le proposeur de la mesure ou ceux qui l'appuient nous disent qu'ils n'ont pas été élus pour voter des lois de divorces; mais la juridiction du Parlement fédéral, en la matière, existe depuis 1867, et c'est leur privilège de voter en faveur de ces projets de loi comme c'est le mien de m'y opposer. Si la population du Québec et celle de Terre-Neuve s'opposent à l'établissement de tribunaux de divorce, pourquoi les députés des autres provinces cherchent-ils à leur imposer ce régime?

Je voudrais qu'ils comprennent enfin qu'ils ne réussiront pas à faire accepter un tribunal de divorce pour le Québec, parce qu'à mon sens c'est une mesure antisociale, antifamiliale et antichrétienne et qu'on ne trouvera pas le remède à ce fléau dans l'institution d'un tribunal mais bien dans la suppression même du divorce. C'est pourquoi je voterai contre toutes les mesures de divorce qui seront présentées en Chambre et contre toute mesure, comme celle-ci, de nature à le favoriser.

(Texte)

M. Paul L. Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, à chaque session, on présente à la Chambre de nombreux bills de divorce que l'on nous demande d'accepter ou de refuser.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'exprime mon opinion personnelle et celle de mes électeurs en félicitant ceux de mes collègues qui ont bien voulu protester contre l'institution d'une cour de divorce dans les provinces qui ont refusé, jusqu'à présent, d'insérer dans leurs statuts l'adoption de pareille mesure. Vous avez défendu une cause logique et pleine de bon sens, parce que notre Gracieuse Princesse, maintenant devenue notre Reine bien-aimée, a cru bon, elle aussi, d'élever la voix devant une assemblée de 3600 mères de familles pour leur dire que le divorce était devenu un fléau dangereux pour la société.

Voici les paroles que prononçait la Princesse Elizabeth à Londres, le 18 octobre 1949:

[Traduction]

Nous vivons à une époque de mollesse croissante, de matérialisme envahissant et de fléchissement de la conscience morale.

J'irais jusqu'à dire que certains des principes mêmes sur lesquels repose la famille et, par conséquent, la santé de la nation, sont en danger.

Lorsque nous constatons autour de nous les ravages qu'exerce surtout parmi les enfants la rupture des foyers, nous ne pouvons mettre en doute que le divorce et la séparation des parents sont la source de certaines des plus graves plaies sociales de nos jours.

[M. Gauthier (Lac-Saint-Jean).]

Je ne pense pas qu'on puisse accomplir une plus noble tâche que d'aider au maintien de la doctrine chrétienne d'après laquelle le lien conjugal qui unit le mari et l'épouse est permanent et ne saurait être rompu à la légère à cause d'ennuis ou de querelles.

La princesse a prié les mères d'aider les autres à donner à leurs enfants cet "enseignement chrétien sérieux qui nous est essentiel à tous et qui manque aujourd'hui si lamentablement dans tant de foyers."

"Comme nous le savons tous, a-t-elle dit, l'enfant apprend par l'exemple et, c'est pourquoi, il importe pour nous au plus haut point non seulement de veiller à ce que nos enfants récitent leurs prières et fréquentent l'église, mais aussi de faire passer notre christianisme dans la pratique de nos propres vies. Nous ne pouvons certes pas nous attendre que nos enfants accomplissent ce que, par paresse ou indifférence, nous n'accomplissons pas nous-mêmes."

(Texte)

Voilà, monsieur l'Orateur, le conseil qu'une jeune mère de famille de 22 ans,—aujourd'hui notre Souveraine et Reine d'un grand empire,—donne à ses sujets, conseil aussi sain qu'excellent et dénotant une grande prévoyance pour une personne de son âge. Elle démontre sagement le désastre que peut engendrer le divorce, non seulement chez ceux qui demandent leur séparation mais pour toute une nation.

Il n'est pas surprenant que les nations éprouvent tant de difficulté à s'entendre. A mon avis, si nous voulons la paix, il faut commencer par l'avoir dans la famille. Quand on aura appris à s'aimer et à se respecter les uns les autres, l'homme ne songera pas à séparer ce que Dieu a uni.

En terminant, j'ajoute que, pendant que le monde s'en va à la dérive, il faut être assez fort pour agir à contre-courant. Soyons les hardis défenseurs de la famille. Faisons comprendre autour de nous la grandeur et la beauté du mariage chrétien. Nous travaillerons ainsi, efficacement, à assurer la prospérité de notre pays, le bonheur de nos frères et le salut de toute la nation canadienne.

(Texte)

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, plusieurs honorables députés ont critiqué à maintes occasions, dans cette Chambre, la façon dont on dispose des bills de divorce. Toutefois, un grand nombre de ceux-ci, tout en critiquant ce mode de procéder, sont d'accord pour dire que c'est encore le meilleur système et que nous ne devrions pas y déroger.

Dès le début de la présente session, comme au cours des sessions précédentes d'ailleurs, nous avons été saisis de l'étude d'un projet de loi qui, d'après le parrain du bill lui-même, aurait pour but de corriger un état de choses qui ne plaît à personne et que plusieurs voudraient voir disparaître, mais